EDF – SOLIDARITÉ
CAMPAGNE D'INFORMATION « OFFRE ISOLATION DES COMBLES BONIFIÉE »

JUILLET 2020 # 2

138 700

C'est le nombre de **m² de combles** isolés sur le territoire en **2019**

108 600

C'est le nombre de **m²** de **combles** isolés sur le territoire en **2019** pour les ménages modestes

1164

C'est le nombre de ménages modestes aidés

80

C'est le nombre d'entreprises partenaires Agir Plus labellisées **RGE** sur l'offre isolation sur tout le territoire

CONSTAT

Plus de **40%** des ménages Corse sont éligibles à l'offre isolation des combles bonifiée

Economisez jusqu'à **500€/an** en isolant vos combles

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez l'isolation des logements est une action phare de notre politique de maîtrise de la demande de l'énergie en Corse. Depuis plusieurs années nous avons lancé avec nos entreprises partenaires un dispositif « Agir Plus Isolation » dans le but de réduire les déperditions de chaleur en hiver et les apports de chaleur en été. Isoler son logement c'est réduire ses factures d'électricité et améliorer son confort thermique. Dans cette deuxième édition de l'année, vous disposerez de toutes les informations relatives à l'offre isolation des combles bonifiée dont vos administrés pourraient bénéficier.

Don-Marc ALBERTINI,
Chef du Service Territoires et Développement Durable

BÉNÉFICIEZ D'UNE ÉCO-PRIME BONIFIÉE

Le montant de l'éco-prime dépend du revenu fiscal de référence qui apparait sur votre avis d'imposition et du nombre de personnes composant votre ménage. Si vous êtes éligibles au plafond de revenu, vous êtes éligibles à l'aide Agir Plus bonifiée.

Nbre de personnes composant le ménage	Plafond de revenus modestes
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 5 651 €

VOUS DÉPASSEZ LES PLAFONDS D'ÉLIGIBILITÉ ?
BÉNÉFICIEZ DE L'OFFRE AGIR PLUS CLASSIQUE !

EDF - SOLIDARITÉ
« L'OFFRE ISOLATION BONIFIÉE »

QUEL EST LE MONTANT DE L'ÉCO-PRIME * ?

Poste	Prime classique	Prime zone montagne (résidence principale, secondaire ou locative)	Prime bonifiée sous conditions de ressources (uniquement en résidence principale)
Combles	14€*/m²	20€*/m²	25€*/m²

* Le montant de l'aide correspond au prix moyen constaté pour l'isolation de combles non habitables. Les prestations peuvent varier en fonction des spécificités du logement. Avant de faire réaliser vos travaux demandez au moins 3 devis aux professionnels partenaires Agir Plus d'EDF afin de comparer les prix et prestations proposées.

QUELLE TECHNIQUE D'ISOLATION DES COMBLES ?

1. **Combles non habitables**, isolation par **déroulé** (laine de verre, laine de roche….)
2. **Combles non habitables**, isolation par **projeté** (ouate de cellulose, chanvre…)
3. **Combles habitables**, isolation sous **rempants** (laine de verre, laine de roche….)

COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE ÉCO-PRIME ?

1. Faites une simulation de prime.
2. Demandez jusqu'à 3 devis à des entreprises partenaires Agir Plus labélisées RGE.
3. Faites réaliser vos travaux par l'entreprise de votre choix, qui déduira l'éco-prime directement de votre facture.
4. Vérifiez votre éligibilité aux dispositifs complémentaires d'état (Ma Prime Rénov, Crédit d'Impôts pour la Transition Énergétique).

Votre Chargé d'Affaire Solidarité, Franck GIACOBBI
Téléphone : 04 95 29 75 54 / 06 76 67 96 12 Mail : franck.giacobbi@edf.fr